

Académie de BESANCON — Journal de mars 2022

ÉDITO : L'ÉCOLE ABIMÉE

En cette période pré-électorale, les professionnels de l'éducation pourraient se réjouir. Après avoir battu le record de longévité en tant que ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a peu de chances d'être reconduit dans ses fonctions. Les bourdes accumulées au mois de janvier sur le protocole sanitaire de rentrée, annoncé la veille de la rentrée depuis Ibiza, ont fini de discréditer le ministre auprès de ses derniers soutiens.

Les enseignant-es, CPE, personnels administratifs, AESH, AED, animateurs et animatrices qui sont se sont mis en grève le 13 janvier puis le 27 ne se sont pas trompés. Ces mobilisations unitaires ont permis de mettre pendant quelques jours le sujet de l'éducation sur le devant du débat médiatique.

Au-delà du mépris affiché envers les personnels tout au long de la crise sanitaire, l'empreinte laissée par Jean-Michel Blanquer sur l'école est très profonde. Son modèle est une école passéiste, élitiste, utilitariste et néolibérale, dont se réjouit la droite, et qui n'est pas sans déplaire à Le Pen et Zemmour.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'objectif poursuivi par ses réformes est repris en cœur par ces derniers : il faudrait mettre en place une voie conduisant à l'apprentissage le plus tôt possible, passer les lycées professionnels et leurs personnels sous la responsabilité des régions, et exclure ainsi toute une partie de la jeunesse des projets d'émancipation que nous essayons de maintenir malgré tout.

Une dernière saillie de notre ministre, qui aura décidément tout osé (Audiard disait que c'est à ça qu'on les reconnaît). En ces temps troublés où une nouvelle guerre est déclarée en Ukraine, il s'est réjoui sur Twitter de la relocalisation de la finale de la ligue des champions de football au Stade de France plutôt qu'en Russie, comme cela était initialement prévu...

Mais les réjouissances pourraient être de courte durée, les programmes des différent-es candidat-es de droite déclaré-es sont dans la lignée de ce qui a été mis en place, avec une vision encore plus réactionnaire, et le président non déclaré à sa propre succession ne semble pas souhaiter changer de direction, même si son bilan est accablant.

Une mobilisation massive de la profession est nécessaire pour faire entendre les valeurs d'un syndicalisme de transformation sociale, pour une école émancipatrice et pour une revalorisation des métiers de l'enseignement. Les rendez-vous à venir, le 8 mars, le 17 mars et le 1er mai seront déterminants.

Jérôme LENORMAND



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Engagement des profs — Mutations

Page 3 : Grève féministe — Extrême-Droite

Page 4 : Droit Syndical — Protection Sociale Complémentaire

Nous contacter :

Par mail : snuepbesancon@gmail.com

Co-secrétaires académiques : Virginie Bouvot (06 81 33 08 45) et Jérôme Lenormand (06 38 22 34 84)

Nous suivre :

Site internet académique : <http://besancon.snuep.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/snuepbesancon>

Nous rejoindre :

<http://snuep.fr/adhesions/page.php>

ou téléchargez le bulletin sur le site national <https://snuep.fr/>

LES ENSEIGNANTS ET LEUR ENGAGEMENT : QUELS CONSTATS ?

En France, les professeurs sont plus syndiqués que la moyenne de la population active.

En effet, 25% d'entre eux adhèrent à un syndicat contre 10 % pour l'ensemble des personnes en âge de travailler et disponibles sur le marché du travail.

En outre, les enseignants sont aussi plus enclins à être grévistes.

Toutefois, il est essentiel de mettre en lumière une réalité en demi-teinte quant à l'engagement des enseignants.

On observe une certaine démobilitation due aux conditions de travail difficiles, à un dénigrement ministériel voire un mépris de l'institution et à des relations quelquefois compliquées avec la hiérarchie.

Mais, parfois, une mobilisation solidaire forte naît. C'est le cas récemment par exemple lorsque le rectorat a annoncé la suspension d'un collègue du lycée du bois de Mouchard en octobre, novembre et décembre 2021. Sur les réseaux sociaux, les témoignages de soutien avaient déferlé sous le hashtag #TousSuspendus. Un mouvement inter-syndical (CGT Educ'action, SNES, SNUEP, Sud Education, Snalc) avait également demandé l'abandon de toute procédure disciplinaire et la ré-

intégration immédiate du professeur.

Malheureusement ce type de mobilisation retombe vite.

Comment peut-on expliquer ce phénomène de repli sur soi et de désengagement des enseignants ? D'abord, ils se croisent de moins en moins. Ensuite, ils subissent un accroissement des tâches administratives qui les écrasent. En outre, ils reçoivent des injonctions souvent contradictoires ou très éloignées de leurs réalités professionnelles. De plus, la masse de travail qui leur incombe, (que l'on en finisse avec les fantasmes de l'enseignant faînéant !) a tendance à les éloigner de l'action collective. Ajoutons, que le sentiment d'impuissance submerge parfois les collègues et la perspective d'une retenue sur leur salaire (déjà pas mirobolant) s'ils sont grévistes achève de les convaincre que la lutte est vaine.

Pourtant, il est possible de faire bouger les lignes, d'avoir un rapport moins distancié aux combats et à l'action syndicale.

Luttons ensemble, faisons entendre notre voix !

Amandine Jacques-Fares

Espace adhésion en ligne : <http://snupe.fr/adhesions/page.php>

MUTATIONS INTER ET INTRA

Les résultats de la phase **INTER** seront communiqués le 9 mars, et non le 3 comme prévu initialement... **La phase INTRA s'ouvrira dans la foulée.**

Nous sommes impatients d'accueillir les collègues entrant dans l'académie. Pour eux, comme pour tous ceux déjà en poste mais qui souhaitent changer d'établissement, **nous nous préparons à les aider à élaborer la meilleure stratégie possible.**

Cependant, il faut savoir que depuis la loi du 06 août 2019 sur la Fonction Publique, les commissions paritaires ont été supprimées. Nous sommes toujours en mesure de **donner des conseils sur la stratégie**, mais nous ne pouvons plus intervenir en amont pour faire rectifier les barèmes, ni défendre les demandes de priorité « handicap » ou médicale, ni vérifier les éventuelles erreurs de l'administration. C'est en cas de recours que **nos commissaires paritaires peuvent intervenir** directement sur les dossiers. Autre mauvaise nou-

velle : la compression des postes, et la flambée des heures supplémentaires voulues par le Ministère depuis cinq ans ne cessent de dégrader les conditions de travail pour ceux qui restent... et l'accueil de ceux qui vont être nommés !

Quoi qu'il en soit, l'équipe du SNUPE-FSU sera pleinement mobilisée **à vos côtés dès l'ouverture de la phase INTRA** pour organiser deux réunions de formation pour les stagiaires de l'académie (le lien visio a été envoyé par mail à celles et ceux que nous connaissons) et prendre des rendez-vous individuels téléphoniques pour vous aider à définir, ou affiner, votre stratégie en fonction de vos souhaits. N'hésitez pas nous contacter par mail avec vos disponibilités pour que nous puissions nous rappeler.



**ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL**

8 MARS : GRÈVE FÉMINISTE

Qu'est que la grève féministe ?

La grève féministe c'est la grève du travail salarié mais aussi la grève du travail invisible à la maison, notamment des tâches domestiques et/ou parentales. Elle dépasse le cadre habituel de la grève du travail pour l'étendre à d'autres secteurs de la vie sociale et familiale.

La grève féministe a commencé en 2016 en Pologne pour lutter contre une loi très restrictive sur l'avortement. Elle a été reprise en Argentine en 2017 contre les violences et un mot d'ordre international de grève a été lancé. Elle s'est étendue en Espagne avec des millions de grévistes, en Italie, en Belgique, en Suisse.

La FSU, dans un cadre unitaire large, appelle à construire cette grève féministe.

Le 8 mars, les femmes se mobilisent partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs.

Les rendez-vous dans l'académie :

- **Besançon** : 12 mars : manifestation unitaire.
- **Lons le Saunier** : 8 mars, 18h, Palais de Justice
- **Saint-Claude** : 8 mars, 18h, Sous-préfecture
- **Dole** : 8 mars, 18h, sous-préfecture

En parallèle, les collectifs organisent des projections du film « Debout les femmes ! » de François Ruffin et Gilles Perret. Horaires et lieux sur les sites départementaux de la FSU et des syndicats et collectifs locaux.

Les principales revendications défendues concernent l'égalité salariale et professionnelle, le renforcement de la fonction publique, le droit à l'IVG, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et la lutte contre l'extrême droite.

En France, c'est comme si les femmes arrêtaient d'être payées chaque jour à partir de 15h 40 !

Dans l'académie, un groupe de travail sur l'égalité Hommes-Femmes a été mis en place par le rectorat. La FSU et le SNUEP participent à ce travail, mais lors de la première réunion qui s'est tenue le 10 janvier, les ambitions affichées par le rectorat se sont montrées très en-deçà des problèmes réels, et des ambitions affichées nationalement. La FSU a envoyé un courrier au recteur pour lui faire part de ses propositions. La suite est à venir... Nous resterons extrêmement vigilant·es sur ces questions essentielles.



ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME

ENSEMBLE CONTRE L'EXTRÊME-DROITE

Le monde de l'éducation a jusqu'ici résisté à la percée de l'extrême-droite. En cette année d'élection, les propos nauséabonds pullulent dans les discours d'un certain nombre de candidats, avec une porosité vers les droites de gouvernement qui a de quoi nous inquiéter. Toutes et tous ensemble, nous devons faire front contre l'extrême-droite, ses intentions et ses idées.

Nos valeurs, en tant que professionnels de l'éducation, sont à l'opposé de l'extrême-droite. Il n'est jamais vain de rappeler que nous sommes POUR la Raison, les valeurs républicaines et la laïcité, POUR la tolérance, le vivre-ensemble, POUR une école de l'égalité, la liberté pédagogique et l'émancipation des élèves.

L'extrême-droite a une vision réactionnaire et antirépublicaine de l'école. Les exemples sont

nombreux et ne laissent aucun doute sur ses intentions.. Une intersyndicale a produit un document d'appel unitaire à ce sujet, disponible sur le site internet du SNUEP.

Pour la voie professionnelle, tous les candidats d'extrême-droite, et ceux de droite qui lorgnent vers leur électorat, proposent de laisser faire les entreprises, de développer l'apprentissage, de diminuer l'âge d'accès à l'apprentissage, de confier la gestion de l'enseignement professionnel et de ses personnels aux régions... bien loin du principe égalitaire que défend le SNUEP-FSU.



ENGAGÉ-ES POUR UNE
SOCIÉTÉ PLUS JUSTE

DROIT SYNDICAL

Le stage du 7 décembre sur les Droits et Devoirs des PLP s'est déroulé comme prévu à la maison des syndicats, avec une quinzaine de participant·es, et un contenu très enrichissant. Merci à Christophe Mayam, Secrétaire académique d'Orléans-Tours, pour la qualité de son travail et de sa présentation.

Comme prévu en début d'année, nous organisons un second stage intitulé **Risques Psycho Sociaux , souffrance au travail des PLP**, animé par Françoise Lantheaume, Professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation, Université de Lyon 2.

Il aura lieu le **5 mai à la maison des syndicats de Besançon, de 9h à 16h**. Contactez-nous !

AUTORISATION SPECIALE

D'ABSENCE (ASA)

Vous avez droit chaque année, sur votre temps de travail, à :

→ **12 jours de congé pour formation syndicale** (il suffit de faire la demande 1 mois en amont, sans convocation) ;

→ **20 jours pour participation à des instances syndicales** (avec convocation).

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Un accord sous la contrainte...

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit la prise en charge d'une partie de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) par l'employeur. C'est pourquoi, depuis janvier 2022, apparaît sur la feuille de paie des agent·es un supplément de 15€.

Cette participation n'est qu'une première phase du projet plus global. A terme, en 2024 ou 2025, la PSC sera obligatoire pour les agents actifs. Le ministère de la fonction publique a donc engagé des négociations avec les organisations syndicales pour arriver à un accord interministériel.

L'accord prévoit une participation de l'employeur à hauteur de 50% du coût (estimé actuellement à 60€ pour l'agent·e, auxquels il faudra ajouter les ayant-droits). Cette participation concerne seulement la partie « santé » de la complémentaire, en laissant de côté la prévoyance, et seulement pour les actifs·ves.

Aux termes des différentes négociations, auxquelles la FSU a participé, les prestations prévues ont été revues à la hausse, pour un niveau équivalent à la cotisation « équilibre » de la MGEN.

Ensuite, des négociations auront lieu dans chaque ministère pour la mise en place de la PSC, et pour la prise en compte de la prévoyance.

En absence d'accord, une application de la loi « a minima » aurait eu lieu par ordonnance. En cas

d'accord majoritaire, les OS qui n'avaient pas signé n'auraient pas pu participer aux futures négociations au sein de chaque ministère...

Le gouvernement nous a donc soumis à un chantage...

Le projet a été soumis au vote des organisations syndicales qui, après des débats et des votes en interne, ont toutes décidé de voter pour l'application de cet accord.

Néanmoins, il est à noter que ce projet ne correspond pas aux mandats du SNUEP et de la FSU en général, et ce pour plusieurs raisons :

- nous revendiquons le « **100% Sécu** », selon le principe « **cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins** »
- il instaure une obligation d'adhésion
- il maintient et peut aggraver la rupture des solidarités entre les actifs·ves et les retraité·es
- il introduit la séparation entre la santé et la prévoyance
- il renforce la place des complémentaires, et crée de nouvelles opportunités pour les sociétés d'assurance à but lucratif

Le mandatement de la FSU a donc été le suivant :
« *En conséquence de son appréciation sur l'accord interministériel relatif à la PSC, la FSU décide de le signer, sans que ceci n'implique un accord avec le régime ainsi institué mais avec la détermination de poursuivre sa défense de tous ses mandats.* »